

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 01/02/2016 à 18 h 30

Présents: Chantal Chaix, Angélique Euloge, Marie-Estelle Gauthier, Isabelle Morineaud, Martial Baille, René Besson, Sébastien Bonneau, Lionel Crespy, Gilbert Lombard, Christian Trabuc, Patrick Ronin, Alain Martinez

Absente excusée : Emilie Drouet

Secrétaire de séance : René Besson

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2016**

Approuvé à l'unanimité

- **Acquisition foncière Le Mardaric**

Mme le Maire expose les derniers éléments concernant l'acquisition foncière sise au lieu-dit « Le Mardaric ».

Elle rappelle que par délibération en date du 12/05/2015, le conseil municipal a décidé l'acquisition des murs du bâtiment qui abrite le dernier commerce du village + 2 logements ainsi que le terrain contiguë pour un montant de 295 000.00 €. Un compromis de vente a été signé le 21/07/2015 auprès de Me BAYLE, notaire à Sisteron. L'acte définitif devrait être signé le 09/02/2016.

Le fonds commercial est également mis en vente. Mme le Maire et les adjoints ont rencontré des personnes intéressées par cette reprise.

Elle demande au conseil municipal de réfléchir sur le loyer qui pourrait être demandé à ces nouveaux acquéreurs et éventuellement des conditions préférentielles au début pour leur permettre une reprise dans de bonnes conditions.

Un débat s'installe.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce :

- ✓ **Donne un accord de principe** pour consentir les conditions préférentielles pour la reprise du fonds commercial durant les 6 premiers mois,
- ✓ **A la majorité** donne un avis favorable au rachat du fonds commercial et de la licence IV par la commune si un acquéreur privé ferait défaut, et à la conclusion d'une convention administrative d'exploitation dont les conditions seraient à définir.

- **Aménagement du centre village-Convention Conseil départemental prise en charge bande de roulement**

A l'occasion des travaux d'aménagement du centre village la reprise de la bande de roulement sur la RD604 sera prise en charge par le conseil départemental à hauteur de la somme de 42 000.00 € ht.

Une convention doit être signée entre la commune et le C. Départemental pour formaliser cette intervention.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en accepte les termes et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

- **Syndicat Départemental d'Énergie – modification statutaire**

Le comité syndical du SDE04 a adopté le 14/04/2015 un projet de modification statutaire du syndicat pour prévoir l'intégration de la compétence relative à l'installation et à l'entretien des infrastructures de recharge électrique pour véhicules sur l'ensemble du territoire départemental. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification.

Approuvé à l'unanimité.

- **Proposition d'adhésion au service intercommunal de remplacement et de renforcement des services du centre de gestion**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le centre de gestion vient de créer un service intercommunal de remplacement et de renforcement des services, dans un premier temps, à destination des secrétariats de mairies.

L'adhésion à ce service pourrait permettre d'envisager de façon plus sereine des remplacements ponctuels. Cette adhésion est sans coût pour la collectivité si on ne fait pas appel à cette prestation.

Le conseil municipal décide l'adhésion à ce service à l'unanimité.

- **Proposition de conventionnement avec le Centre de Gestion pour mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI)**

Mme le Maire rappelle que notre commune adhère au service « hygiène et sécurité du travail » du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale à Volx. Cette adhésion comprend les prestations d'information, de formation et de conseil pour notre personnel. Le centre de gestion nous propose de passer un avenant à la convention d'adhésion pour prévoir la mise à disposition d'un ACFI intercommunal.

Cette désignation est obligatoire dans chaque collectivité depuis le décret n° 85-603 du 10 juin 1985.

L'adhésion à ce service permettrait de nous conformer à cette obligation pour un coût 90 € par demi-journée d'intervention (pour 2016).

Le conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à compter du 01/03/2016 à ce service et autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention au service « Hygiène et sécurité du travail ».

- **Point sur les travaux à venir**

MM. Trabuc et Lombard donnent le compte rendu de la réunion sur le terrain de la commission « agriculture » pour étudier les problèmes divers d'écoulement des eaux pluviales des parcelles agricoles aux abords des voies communales. Plusieurs secteurs posent problème essentiellement dans la vallée du Riou de Jabron. La commune interviendra :

- par la pose d'un passage busé en bordure du chemin communal pour permettre l'accès aux parcelles de MM. Esclangon et Baille et ainsi éviter la détérioration du dit chemin,
- débouchage d'une buse et curage de caniveaux.

En ce qui concerne l'aménagement du centre village, l'appel d'offre est en cours. La commission communale d'ouverture des plis aura lieu le lundi 15 février prochain.

M. Trabuc, Président du SIVU Salignac-Entrepierrres, indique que les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable devraient débuter sous peu. La pose du réseau pluvial pour la commune sera réalisée en surlargeur.

- **Information sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Mme le Maire fait le point sur les négociations concernant le schéma départemental de coopération intercommunale.

Suite au projet de fusionner la Cté de Cnes Lure-Vançon-Durance et de la Cté de Cnes de la Moyenne Durance, deux rencontres ont eu lieu entre les Présidents, les 1^{er} Vices-Présidents et les Directeurs.

Le Président de la CCMD a rencontré M. le Préfet qui lui a confirmé qu'il était très favorable au renfort du pôle Dignois et qu'il examinerait tout amendement déposé qui permettrait à la CCMD et la CCLVD de constituer un nouveau pôle sans que cet amendement ne serve à envisager de rattacher la CCLVD au pôle Dignois.

De plus, la CCMD s'interroge maintenant sur un intérêt à rejoindre de façon volontaire cette entité pour engager des négociations dans un cadre serein.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme que si un rapprochement était envisagé avec le pôle Dignois, il ne concernerait que la CCMD sans que cela ait pour conséquence d'y entraîner la CCLVD.

- **Questions diverses**

Aucune question.